

CROIX BLANCHE

— FORGE RESTAURANT HOTEL —

Conditions générales de vente

La Croix Blanche Sàrl à Sugiez, s'occupe volontiers de votre séjour détente.

Pour répondre au mieux à votre demande, nous vous prions de lire attentivement les conditions générales suivantes, qui font partie intégrante du contrat. Nous vous remercions de votre compréhension et de la prise de connaissance des points suivants :

1. Domaine d'application et parties contractantes

Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») s'appliquent à la relation contractuelle entre les parties. Relation entre le client individuel ou le groupe et la Croix Blanche Sugiez Sàrl. Sont considérés comme clients individuels tous les clients qui ont réservé au maximum une chambre par nuit. Les réservations pour 2 chambres ou plus sont considérées comme des réservations de groupe.

2. Conclusion du contrat

1. La conclusion du contrat est régie par les dispositions du Code suisse des obligations.
En règle générale, le contrat est conclu par une confirmation de réservation signée par les deux parties, par une confirmation électronique ou l'acceptation de l'offre.
2. Vous acceptez les CGV dans leur version en vigueur au moment de la conclusion du contrat.
Toute demande spéciale ne sont valables que si l'hôtel les a expressément acceptées par écrit.
4. Si le client souhaite des prestations qui ne sont pas fournies par l'hôtel lui-même : l'hôtel agit uniquement en tant qu'intermédiaire. Ces prestations sont facturées séparément et les contrats ne sont pas conclus avec l'hôtel.
5. Si un tiers effectue une réservation pour le client, ce tiers est responsable vis-à-vis de l'hôtel de la totalité du montant de la réservation. Conjointement avec l'hôte, en tant que débiteur solidaire de toutes les obligations découlant du contrat. Chaque tiers/client est tenu de transmettre toutes les informations relatives à la réservation, notamment les présentes CGV, à l'hôte.
6. La sous-location ou la location ultérieure des chambres mises à disposition, ainsi que leur utilisation à des fins autres que celles prévues par le contrat, sont interdites.
Pour toute autre demande, il est nécessaire d'obtenir un accord au préalable par écrit auprès de l'hôtel.

CROIX BLANCHE

— FORGE RESTAURANT HOTEL —

3. Prestations, prix, acompte, facturation

1. L'hôtel est tenu de fournir les chambres réservées par le client conformément aux présentes CGV et de fournir les prestations convenues.
2. L'hôte est tenu d'acquitter les frais et taxes applicables à la mise à disposition de la chambre et aux prestations qu'il utilise. Payer les prix en vigueur ou convenus de l'hôtel pour les autres prestations utilisées. Ceci est également valable pour les prestations et les dépenses de l'hôtel, effectuées à l'initiative de l'hôte ou du client, vis-à-vis de tiers.

Les prix convenus s'entendent en francs suisses. Y compris la taxe sur la valeur ajoutée légale respective, si la période est dépassée.

3. Sauf accord écrit contraire, les prix s'entendent petit-déjeuner compris.
4. En fonction de l'importance de la réservation, le client doit effectuer un paiement anticipé ou fournir une garantie au moyen de carte de crédit avec signature correspondante ou par saisie électronique des données.

Si un acompte est convenu, il doit être réglé dans le délai convenu, dans le cas contraire, l'hôtel peut disposer des chambres sans fixer de délai supplémentaire.

5. Sauf accord écrit contraire, la facture doit être réglée au plus tard au moment du départ.

L'hôtel accepte les espèces comme moyen de paiement, les cartes de crédit (Euro- / Mastercard, VISA, American Express, Diners Club, JCB et CUP).

Les chèques ne sont pas acceptés.

- 6) Les factures de l'hôtel sans date d'échéance sont payables dans les 10 jours à compter de la date de facturation, sans acompte. L'hôtel est en droit de facturer à tout moment les créances accumulées et d'exiger un paiement immédiat. En cas de retard de paiement, hôtel est en droit de facturer les intérêts de retard légaux en vigueur à hauteur de 5 % après le premier rappel. L'hôtel se réserve le droit de prouver d'un dommage plus important.
7. A partir de 12 ans, chaque client doit payer séparément la taxe de séjour de 5 CHF, celle-ci n'est pas incluse dans le prix de la chambre.

CROIX BLANCHE

— FORGE RESTAURANT HOTEL —

1. Chambres d'hôtes / dispositions en cas d'annulation

Heures d'arrivée / départ

Les chambres sont prêtes à partir de 15.00 heures et sont à disposition le jour du départ jusqu'à 11.00 heures.

Pour des arrivées anticipées ou de départ tardif, il est possible, uniquement avec accord de l'hôtel. Si la chambre est occupée par le client sans accord préalable l'hôtel peut facturer 50% du prix de la chambre jusqu'à 18h00. Dès 18h00 100% du montant. Si le client doit quitter l'hôtel pour des raisons de maladie ou de quarantaine l'hôtel se réserve le droit de facturer la totalité du montant de la réservation et de facturer également au client la réservation suivante. C'est pourquoi l'hôtel recommande à ses clients de souscrire, en plus de l'assurance voyage, une assurance maladie avant le départ, qui inclut les frais de rapatriement privé.

4. Conditions d'annulation

Si un hôte utilise une chambre réservée plus tard que convenu ou ne l'utilise pas du tout ou annule Le client souhaite annuler la chambre avant la date prévue, les conditions d'annulation suivantes s'appliquent :

Saison d'été :

Jusqu'à 2 jours avant l'arrivée, pas de frais d'annulation.

Un jour et moins avant l'arrivée 100 % du prix de la chambre.

1. La date de réception de l'annulation à l'hôtel est déterminante pour le calcul des frais d'annulation.
2. En cas de modification de la réservation après le check-in, 100 % du prix seront facturés.
3. L'hôtel se réserve le droit de modifier les conditions d'annulation en fonction de l'ampleur de la réservation.

Individuellement et par écrit ; ceci sera mentionné dans la confirmation de réservation.

Une annulation/modification du délai d'annulation par le client n'est possible qu'avec l'accord écrit de l'hôtel.

4. L'hôtel doit déduire des frais d'annulation les recettes provenant d'une autre location de la chambre.

CROIX BLANCHE

— FORGE RESTAURANT HOTEL —

Retrait de l'hôtel

1. Les chambres ne peuvent être utilisées qu'à des fins d'hébergement. L'hôtel est en droit de résilier le contrat sans délai et sans autre préavis si le contrat a été conclu sur la base de données erronées, d'informations fausses ou trompeuses ou si la chambre n'est pas utilisée conformément au contrat.
2. Si un paiement anticipé convenu est effectué après l'expiration d'un délai de grâce fixé par l'hôtel, ce dernier est tenu d'en informer le client.

Délai supplémentaire raisonnable, l'hôtel est en droit de résilier le contrat.
3. L'hôtel est en outre autorisé, pour des raisons objectivement justifiées, à résilier le contrat de manière extraordinaire. Par exemple en cas de force majeure ou d'autres circonstances non imputables à l'hôtel, le contrat ne peut être exécuté. Rendent le contrat impossible.

L'hôtel a des raisons fondées de penser que l'utilisation de la prestation ne sera pas possible. La bonne marche de l'hôtel, la sécurité ou l'hôte lui-même peut mettre en danger l'hôtel.
4. en cas de résiliation justifiée de la part de l'hôtel, le client n'a droit à aucun dédommagement.
5. Si l'hôtel ne peut pas remplir son obligation de prestation en raison d'une surréservation, il est dans l'obligation de proposer au client une solution de remplacement équivalente dans un autre hôtel.

Retrait de l'invité

1. Les conditions d'annulation qui ont été communiquées au client au moment de la réservation s'appliquent.

En cas de manquement ou d'annulation du séjour par le client, quelle qu'en soit la raison, et notamment en cas de maladie, le client est tenu de rembourser la somme versée. Pour cause de maladie, les conditions d'annulation continuent à s'appliquer.

L'hôtel recommande donc aux clients de souscrire une assurance voyage afin que les éventuels frais d'annulation du client soient remboursés par l'assurance.

L'assurance peut rembourser les frais d'annulation.

CROIX BLANCHE

— FORGE RESTAURANT HOTEL —

5. Responsabilité de l'hôtel

1. En cas de perturbations ou des défauts dans les prestations de l'hôtel, celui-ci s'efforcera de remédier à la situation dans les meilleurs délais.

L'hôtel s'efforcera de remédier à la situation si l'hôte le lui signale immédiatement. Si l'hôte omet de signaler un défaut à l'hôtel, il n'y a pas de droit à une réduction du prix contractuel.

2. L'hôtel est responsable, conformément aux dispositions légales, de tous les dommages résultant d'une atteinte à la vie et à l'intégrité corporelle. De la vie, du corps et de la santé ainsi qu'en cas de prise en charge d'une garantie de la part de l'hôtel.
3. Pour les autres dommages, l'hôtel n'est responsable qu'en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave. La responsabilité pour négligence légère ainsi que pour les auxiliaires est totalement exclue.
4. L'hôtel est responsable des objets apportés par les clients conformément aux dispositions légales. Dispositions légales en vigueur. La responsabilité pour faute légère est expressément exclue.
5. Dans la mesure où le client bénéficie d'un emplacement dans le garage de l'hôtel ou sur un parking de l'hôtel, y compris dans le cadre d'une location de voiture.

À titre onéreux, ne donne pas lieu à un contrat de dépôt. L'hôtel n'a pas d'obligation de surveillance en cas de disparition ou de véhicules garés ou manœuvrés sur le terrain de l'hôtel et de leur contenu.

L'hôtel n'est pas responsable, sauf si ses représentants légaux ou ses auxiliaires d'exécution sont responsables d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave. Dans ce cas le dommage doit être signalé à l'hôtel au plus tard au moment de quitter le terrain de l'hôtel doit être réclamé.

6. Pour les prestations de sous-traitants au sein de l'hôtel, à savoir l'école de ski Palace et le Palace Sport Shop, l'hôtel n'assume aucune responsabilité.
7. Toutes les prétentions à l'encontre de l'hôtel se prescrivent en principe six mois après le départ, à moins que des dispositions légales plus strictes ne s'appliquent.

Les dispositions légales impératives ne prévoient pas de délais plus longs.

CROIX BLANCHE

— FORGE RESTAURANT HOTEL —

6. Protection des données

La collecte et le traitement des données personnelles des clients par l'hôtel sont décrits dans la déclaration de confidentialité.

Déclaration de protection des données. Celle-ci fait partie intégrante des présentes CGV.

La page déclaration de protection des données peut être consultée [ici](#).

7. Cession

L'hôtel se réserve le droit d'exiger les créances de clients nées en relation avec le contrat.

Créances de prix à l'égard du client, y compris les éventuels paiements partiels, les intérêts de retard et les frais de rappel à des tiers ou de les mettre en gage.

8. Dispositions finales

1. Si certaines dispositions des présentes conditions générales d'accueil de l'hôtel sont ou deviennent inefficaces ou nulles, cela n'affecte pas la validité. N'est pas affectée par les autres dispositions. Pour le reste, les dispositions légales s'appliquent.
2. Le présent contrat est exclusivement soumis au droit suisse.

Les parties conviennent que le for exclusif est Sugiez / Suisse. Version : mai 2024